

PREAMBULE

Le Théâtre des collines, établissement culturel de la Ville d'Annecy et scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes, développe un projet artistique caractérisé par un soutien fort apporté à la création artistique notamment sous la forme d'accueil d'artistes en résidences pluriannuelles.

Plusieurs compagnies ont été soutenues dans le cadre du dispositif de résidence-association depuis sa mise en œuvre en 2003 : Compagnie Michel Vericel (2003-2007), Fabrique des Petites Utopies (2007-2010-2013), Turak Théâtre (2013-2017), Compagnie Propos (2017-2020), Compagnie Arcosm (2020-2024).

Depuis 2020, un autre dispositif permet de soutenir activement les compagnies du territoire proche : la Coopérative artistique des collines, un regroupement informel qui rassemble, pour la saison 2023/24, 28 compagnies d'Annecy et des alentours et qui développe diverses actions de soutien et de mutualisation sur le territoire depuis 2020 (temps fort Court Circuit, Journée professionnelle, journées thématiques, accès simplifié à l'Espace des Forges, lieu de résidence, rencontres diverses...).

Objectifs de la résidence-association régionale :

un projet commun, une présence artistique, un engagement local

La résidence-association régionale est un moyen d'établir une présence artistique durable sur le territoire pendant un temps donné, autour des artistes expérimentés domiciliés dans la région et dont le travail est reconnu au niveau régional, et de développer un projet tourné vers le plus grand nombre. Ce projet associera les artistes et le Théâtre autour de trois objectifs : donner aux artistes la possibilité de créer des œuvres nouvelles, faire vivre le répertoire de la compagnie et permettre aux habitants de découvrir et accéder au travail artistique dans la durée.

Il s'agit de favoriser la découverte de l'univers esthétique d'une compagnie déjà installée dans le paysage artistique régional voire national, notamment par la reprise des œuvres du répertoire, de pouvoir suivre l'avancement des projets et le travail de création des œuvres nouvelles, de bénéficier de l'expérience et du savoir-faire confirmé des artistes et de susciter des passerelles et échanges dynamiques avec le territoire.

Etat des lieux :

- Théâtre des Collines, établissement culturel de la Commune nouvelle d'Annecy (130 000 habitants)
- 3 sites : Théâtre Renoir (240 places), Salle le Rabelais (250 places) et l'Espace des Forges (espace de répétitions/résidences)
- programmation d'environ 70 spectacles et rendez-vous par an, 25 000 spectateurs/an
- 3 temps forts (Festival chanson, Court-Circuit et Ah la belle saison en été)
- plus de 300h/an d'interventions artistiques (scolaires, amateurs, tout public)
- équipe du Théâtre : 12 agents permanents, équipe d'intermittents, équipe de relais et bénévoles
- plus d'infos : www.theatredescollines.annecy.fr

Conditions d'accueil :

- démarrage du projet en septembre 2024 pour une durée de trois saisons
- engagement financier du Théâtre : de l'ordre de 20 000€ par an (cessions, coproduction, actions), complété par un financement croisé potentiel d'autres partenaires institutionnels : Département de Haute-Savoie, Région Auvergne-Rhône-Alpes, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (sous réserve d'obtention)
- mise à disposition des espaces du Théâtre selon un planning co-construit
- travail en partenariat avec l'équipe du Théâtre

LA CANDIDATURE

1/ Conditions d'éligibilité :

- compagnie professionnelle confirmée, travaillant dans le domaine du spectacle vivant, domiciliée en Auvergne-Rhône-Alpes avec au minimum 5 années d'existence (reconnaissance des pairs et des institutions – soutien renouvelé de la Région et/ou de la DRAC, notoriété au niveau régional voire national via la diffusion régulière des œuvres dans différentes scènes et théâtres de la région)
- compagnie travaillant dans le domaine du spectacle tout public, la capacité d'intervenir à la fois en plein air et dans une salle de spectacle sera appréciée, ainsi que la capacité à travailler en direction des scolaires.

2/ Cahier des charges :

Volet artistique :

- travail en direction d'un large public, accessible au plus grand nombre, avec une exigence esthétique et qualitative et une inscription forte dans le monde contemporain et notamment en lien avec les thématiques du vivre ensemble
- création d'au moins un spectacle sur la durée de la résidence (3 ans)
- reprise de spectacles du répertoire chaque saison (capacité à proposer plusieurs spectacles en reprise/diffusion)

Volet médiation :

- actions diversifiées en direction de la population (répétitions publiques, ateliers, stages, rencontres, travail avec les écoles, les enseignants, les partenaires du territoire...) – capacité à s'impliquer sur le territoire

3/ Conditions financières : (budgets par saison, reconductibles sur trois ans)

- participation annuelle du Théâtre : 20 000€ environ
- aide potentielle du Département et de la DRAC : 10 000 à 20 000€ (sous réserve)
- participations financières d'autres organismes pour les actions de médiation (sur projet)

4/ Acte de candidature et calendrier

Il est demandé à la compagnie d'envoyer une candidature sous la forme d'un seul fichier pdf comportant :

- un projet de résidence succinct expliquant les motivations et quelques intentions (volet artistique et volet médiation), en indiquant les thèmes, directions et pistes de travail envisagées sur 3 ans (spectacles en diffusion, en projet, actions de médiation, démarches, etc.) – 2 pages A4 maximum
- un CV de la compagnie, présentation de son histoire et des principaux intervenants ainsi que le calendrier de représentations réalisées et prévues sur les saisons 22/23 et 23/24 – 2 pages A4 maximum

Cette candidature devra être envoyée par mail : info.collines@annecy.fr **au plus tard le 20 novembre 2023 à minuit** (un accusé de réception vous sera transmis après cette date).

3 compagnies seront présélectionnées avant fin novembre et auront à développer un dossier de candidature complet comportant les pièces suivantes et qui devra être transmis avant le 18 décembre 2023 à minuit :

- projet détaillé de résidence sur 3 saisons (3 à 6 pages)
- budget prévisionnel de la 1^{ère} saison
- présentation détaillée de la compagnie (composition de l'équipe, parcours, répertoire etc.)
- éléments budgétaires et bilan d'activité du dernier exercice clos (bilan comptable, compte de résultat, bilan moral etc.)

Les compagnies rencontreront un jury de sélection pour présenter leur projet **le vendredi 12 janvier 2024** après-midi sur le site du Théâtre Renoir.

L'examen des projets et le choix de la compagnie se feront sur la base des critères de pertinence, originalité et qualité du projet proposé, sa compatibilité avec le projet artistique du Théâtre des collines, la capacité de la compagnie à s'impliquer et à s'adapter au territoire, au regard des objectifs fixés dans le cahier des charges et de l'enveloppe financière.

Il est entendu que les modalités d'action concrètes pourront ensuite être approfondies ou complétées compte tenu de la connaissance du terrain, des partenaires potentiels, des subventions obtenues...

**Pour plus de renseignement, contactez Eva Duchamp-Konickova,
Directrice du Théâtre des collines au 04 85 46 75 80 ou info.collines@annecy.fr**